



Aux destinataires de la procédure de
consultation

Date 17 décembre 2018

Rapport et avant-projet de la loi sur la formation continue des adultes

Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Madame, Monsieur,

La loi sur la formation continue des adultes actuellement en vigueur a été adoptée par le Grand Conseil le 2 février 2001.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi fédérale sur la formation continue (LFCo) est entrée en vigueur et poursuit comme but le « *renforce[ment] de la formation continue organisée principalement sur une base privée et relevant de la responsabilité individuelle, les interventions étatiques passant au second plan* »¹

La loi valaisanne doit donc être adaptée en conséquence, ce d'autant plus que la loi fédérale constitue une loi-cadre. De plus, il apparaît nécessaire de réviser notre propre loi cantonale près de deux décennies après sa promulgation.

Un avant-projet de loi a été établi dans ce sens par le Département de l'économie et de la formation (DEF), accompagné d'un rapport explicatif. Les principales nouveautés et propositions sont mises en évidence dans le formulaire de consultation. Elles portent sur les thèmes suivants :

- mise en évidence des diverses responsabilités ;
- prise en compte des acquis de la formation continue ;
- collaboration entre organismes économiques et professionnels des divers secteurs ;
- promotion et soutien de la formation continue ;
- rôle et mission du Conseil d'Etat et du Département en charge de la formation ;
- implication des communes ;
- fixation de priorités : promotion des compétences de base, formations qualifiantes non subventionnées par des tiers et formation continue générale ;
- création d'un Fonds cantonal en faveur de la formation continue des adultes.

Le Conseil d'Etat a autorisé le Département de l'économie et de la formation à mettre cet avant-projet de loi en consultation. A ce stade, le Conseil d'Etat a pris position sur l'avant-projet de loi.

¹ Message relatif à la loi fédérale sur la formation continue du 15 mai 2013 (FF 2013 3265, 3266)



Nous avons ainsi l'avantage de vous remettre, pour consultation, l'avant-projet de loi sur la formation continue des adultes en vous invitant à faire parvenir vos observations, remarques et propositions d'ici au **15 février 2019**.

L'avant-projet de loi est présenté dans un tableau synoptique permettant de le comparer avec la loi actuellement en vigueur.

Les documents mis en consultation sont disponibles sur le site internet de l'Etat du Valais : <https://www.vs.ch/web/che/consultations-cantoniales-en-cours>
Toute personne ou institution est invitée à se prononcer.

Pour faciliter le traitement des différentes prises de position, nous vous invitons à utiliser le formulaire de consultation en ligne qui vise à permettre de dégager des tendances sur options importantes. Il va de soi que vous restez libres de faire valoir vos observations et propositions, d'une manière générale, sur d'autres questions spécifiques et selon la forme que vous aurez choisie. Les réponses peuvent également être adressées au Service de la formation professionnelle, Formation Continue, CP 478, 1950 Sion, lequel se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous précisons qu'à l'échéance de la présente procédure de consultation, les avis exprimés pourraient être publiés.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à cet avant-projet de loi et espérons qu'un maximum de personnes et institutions, expressément consultées ou invitées à donner spontanément leur point de vue, participent à cette consultation.

Nous vous remercions par avance de votre précieuse collaboration et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.



Christophe Darbellay
Conseiller d'Etat

Annexes Formulaire de consultation
 Rapport explicatif
 Tableau synoptique présentant l'avant-projet de loi en regard de la loi actuelle